

*Centre Intercommunal d'Action Sociale*

Département des Côtes d'Armor  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 14 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé au siège de Guingamp Paimpol Agglomération – 11 rue de la trinité à Guingamp - sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les administrateurs suivants :**

GUILLOU Claudine - PRIGENT Marie-Yannick - GODFROY Brigitte - PRIGENT Christian - LE MOIGNE Jean-Paul - BOUILLLOT Lyse - LE GOFF Yannick - COCGUEN Marie-Jo - LE BIANIC Yvon – ROBERT Didier - CROISSANT Guy - FRANCOIS Lucien - LE BLEVENNEC Gilbert - LUCAS Emmanuelle - GENETAY Stéphanie - THOMAS Joseph - VILLECROZE Philippe - GAYIC Jeannine - HAMON Maryannick - LE MARREC François - LECOEUR Serge - GEORGELIN Dominique -

**Administrateurs excusés :**

PARISCOAT Dominique - CONNAN Guy - LE MARECHAL Loïc - LE GAOUYAT Samuel

**Administrateurs absents :**

BERNARD Cinderella - LARVOR Yannick - POMARES Juan - ALLAIN Catherine - LENOEL Annie - ROUILLE Françoise.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

Monsieur Samuel LE GAOUYAT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe VILLECROZE.

En exercice : 32

Présents : 22

Absents : 10

Représentés : 1

Date d'envoi des convocations : 7 novembre 2019

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

En 2014, l'Ehpad s'est équipé d'un système d'appel malade permettant aux résidents d'appeler les Aides-Soignantes. Ce système a été couplé d'un logiciel de traçabilité et de gestion des appels.

Lors de cette mise en place, un contrat d'équipement et de maintenance avec KS TELECOM a été signé pour une durée de 63 mois.

Celui-ci arrivant à terme, dans le cadre de son renouvellement, une négociation avec KS TELECOM a permis d'intégrer de nouvelles prestations :

- Renouvellement complet du parc de téléphones fixes
- Intégration de la téléphonie mobile et remplacement du matériel AVAYA
- Réactualisation du contrat de maintenance (remplacement onduleur et switch)
- Remplacement du forfait actuel CORIOLIS en illimité pour les appels vers des mobiles permettant de limiter les surcoûts liés à ces appels

La société propose une baisse des coûts d'abonnement.

Ce contrat prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée identique de 63 mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

**ACCEPTTE** le nouveau contrat de téléphonie, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**AUTORISE** la Présidente par délégation à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,  
La Présidente par délégation,  
Claudine GUILLOU

Acte rendu exécutoire après envoi  
En Sous-Préfecture de Guingamp,  
Le 21/11/2019  
Et publication du 21/11/2019

